

2015-12-135-DEEJ

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

OBJET: CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES CLAS DE TARNOS – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

| | | |
|---------------|---------------|----------------|
| M. HERVELIN | procuration à | M. LECERF |
| Mme BIRLES | procuration à | Mme DUPRE |
| Mme CORRIHONS | procuration à | Mme DESTOUESSE |

ABSENTS EXCUSÉS

M. POULAERT

ABSENTS

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE, Mme FAURE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 29



2015-12-135-DEEJ - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES CLAS DE TARNOS : ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

Dans le Cadre du Projet Éducatif Territorial Tarnosien, la ville de Tarnos a mis en place, dès 2006, un projet de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Ce contrat est un dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire. Il vise au renforcement de l'égalité des chances des enfants et des jeunes et concourt à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité.

Les élus rappellent leur volonté de maintenir cette activité spécifique mise en œuvre par la Ville et complémentaire des Activités Pédagogiques Complémentaires initiées par l'Education Nationale.

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour l'année 2015/2016 à intervenir avec la CAF afin de recevoir des subventions de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le projet de convention

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre qui précise les objectifs et le financement du projet CLAS pour l'année 2015/2016

Vote: 29

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 18 décembre 2015
Le Maire